

**TABLEAU DES SERVITUDES AFFECTANT LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE**

18 SEP. 2009

TYPE DE LA SERVITUDE (et code alphanumérique)	LOCALISATION	IMPLICATION	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Servitudes de protection des sites pittoresques (AC 2) - classement - inscription	- Domaine de Launay - Parc du Château de la Grande Maison - Vallée de Chevreuse	Autorisation préalable pour toute construction nouvelle, démolition, déboisement, transformation ou modification situés dans le champ de visibilité de l'édifice protégé. Obligation pour le propriétaire d'un terrain ou d'un immeuble inscrit d'aviser le Préfet 4 mois à l'avance de ses projets de modification de l'état des sols ou des bâtiments existants.	Loi du 02.05.1930 Décret du 10.11.1959 Arrêté ministériel du 01.02.1985 Arrêté ministériel du 08.11.1973	Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France "
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques : - obstacles (PT 2)	Centre radioélectrique de Paris Sud Palaiseau	Les constructions ne doivent pas dépasser les cotes N.G.F. fixées par décret.	Décret du 06.12.1990	Service Spécial des Bases Aériennes d'Ile-de-France

TYPE DE LA SERVITUDE (et code alphanumérique)	LOCALISATION	IMPLICATION	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I 3)	- PALAISEAU-GIF Ø 150 - BURES-SUR-YVETTE-SACLAY Ø 150 - Antenne du poste de Bures-sur-Yvette Ø 80	Restriction au droit d'utilisation des sols (notice technique jointe)	Décret N° 67 886 du 06.10.1967 Arrêté ministériel du 11.05.1970	GRT Gaz (Mame la Vallée) Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (I 4)	Ligne souterraine 20 kV Les Ulis-Gif-sur-Yvette RER 7	Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres.	Loi du 15.06.1906, article 12, modifiée	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Electricité de France
Servitudes liées au chemin de fer (T 1)	Ligne B du RER-RATP	Restriction au droit d'utilisation des sols (notice technique jointe)	Loi du 15.07.1845 Décret-Loi du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942	RATP DEP/SDI LAC PH 41 1 rue Philidor 75980 PARIS Cedex 20
Servitudes aéronautiques de dégagement (T 5) et de balisage (T 4) liées à l'aérodrome d'Orly	cf. plan	Les constructions ne doivent pas dépasser les cotes N.G.F. fixées par décret	Décret du 05.06.1992	Aéroport de Paris

TYPE DE LA SERVITUDE (et code alphanumérique)	LOCALISATION	IMPLICATION	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives aux routes express et déviations d'agglomération (EL 11)	RN 188	Interdiction d'accès à la voie grévant les propriétés riveraines	Loi n°89-413 du 22.06.1989 Décret n°70-759 du 18 août 1970	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
Servitudes résultant du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Yvette (PM 1)	PPRI de l'Yvette	Limitation au droit d'utilisation des sols	Arrêté préfectoral n°2006-PREF/DRCL 566 du 26.09.2006	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (Bureau des Risques Naturels et Technologiques)